

maintenant d'un fédéralisme décentralisé, mais ils proposent d'instituer quelque chose de tout à fait différent, une sorte de fédéralisme à la Dow Jones.

Il y a quelques semaines, à Toronto, le premier ministre du Canada a déclaré que la nouvelle constitution devrait se fonder sur les mêmes principes qui ont permis la déréglementation, la privatisation, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ainsi que la TPS.

Je tiens à dire au premier ministre qu'il ne peut faire davantage fausse route!

• (1200)

Je veux que le premier ministre sache qu'il est voué à l'échec s'il ne laisse pas tomber sa vision d'un Canada et d'un fédéralisme favorisant les entreprises, car les Canadiens ne partagent pas son opinion et ne l'accepteront jamais. S'il n'est pas prêt à écouter ce que les Canadiens ont à dire sur cette question importante, il doit alors s'écarter et les laisser exprimer la façon dont ils voient l'avenir du pays au moyen d'élections générales.

Monsieur le Président, il est du devoir de chaque député de faire tout en son pouvoir pour redonner confiance aux Canadiens. Le Nouveau Parti démocratique prend cette responsabilité très au sérieux, et c'est pourquoi nous avons déposé cette motion aujourd'hui.

Le peuple canadien ne demande pas à ses élus des choses auxquelles il n'a pas droit. Il leur demande de faire preuve d'ouverture d'esprit, d'honnêteté et de logique.

Le premier ministre a déjà dit que le gouvernement avait tiré une leçon des négociations du lac Meech. Il a donc créé des comités et des groupes de travail publics pour écouter les Canadiens et pour discuter librement des choix possibles. Pourtant, alors que la Commission Spicer fait la manchette des journaux et que le comité mixte du Sénat et de la Chambre tient des réunions publiques pour étudier la formule de modification de la Constitution du Canada, il y a un manifestement des tractations qui se tiennent loin des yeux du public et dans le secret.

En effet, monsieur le Président, c'est ce que font actuellement les sous-ministres. Hier, j'ai demandé au premier ministre suppléant de déposer le mandat qui a été donné aux sous-ministres, mais il a refusé de le faire. Le public a le droit de connaître le contenu du rapport. Je répète que le premier ministre devrait déposer le rapport à la Chambre des communes afin que tous les Canadiens puissent savoir comment le gouvernement est arrivé à sa position actuelle.

Les crédits

Au même moment, le ministre des Finances nous annonce qu'il commencera à négocier de nouveaux arrangements fiscaux qui décideront peut-être de l'avenir de certains programmes comme l'assurance-maladie et d'autres mesures sociales. Il s'appête à négocier la péréquation, démarche qui pourrait entraîner une décentralisation des programmes ou la modification des arrangements arrêtés avec les provinces et les territoires du Canada, ce qui est une façon d'élaborer une constitution en sourdine. C'est une démarche carrément inacceptable. Nous ne voulons pas d'une constitution qui aurait été concoctée en sourdine. Nous ne voulons pas de discussions constitutionnelles à huis clos. Nous voulons que cet exercice soit transparent et qu'il permette à tous les Canadiens de prendre connaissance de la position de tous les partis politiques et de tous les principaux participants aux discussions.

[Français]

Monsieur le Président, je veux dire au premier ministre aujourd'hui que cela ne suffit pas d'avoir un moyen pour museler les critiques et pour faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes se sentent bien, et un autre moyen pour faire le travail initial pour préparer un autre marathon de dernière heure. Cela ne marchera pas, et je veux dire au premier ministre que ce groupe parlementaire ne participera pas à ce processus.

J'espère aussi, monsieur le Président, que le Parti libéral va se joindre à nous et voter pour cette motion et aussi appuyer les amendements que nous avons apportés et les suggestions que nous avons faites concernant l'élargissement des travaux du comité sur la formule d'amendements à la Constitution.

[Traduction]

Dans mes remarques préliminaires, j'ai dit que cette motion survenait à un moment très critique, et le Président nous en a fait lui aussi la remarque plus tôt ce matin. Cette motion tombe bien puisqu'elle arrive justement au moment où nous pouvons, en notre qualité de députés, nous assurer que cette ronde de discussions constitutionnelles est ouverte et accessible à tous les Canadiens.

Nous avons tiré des leçons du passé et je crois que, depuis les discussions sur l'Accord du lac Meech, nous savons maintenant ce qu'il faut faire pour favoriser la participation du plus grand nombre de gens possible au processus des discussions et pour nous assurer qu'aucun groupe n'en sera exclu. Le processus de discussions que nous proposons doit être ouvert et conciliatoire, et il doit respecter, à mon avis, les sept critères que j'ai explicitement exposés dans cette motion.

Je vais énumérer rapidement les critères en question, monsieur le Président. Premièrement, on devrait assurer la représentation de tous les partis au Parlement et dans